

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations
du Comité Syndical du Syndicat Mixte
du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération

Séance du 10 avril 2024

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h à Grand Besançon Métropole (salle Bartholdi) sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MICHAUD, Président du SMSCoT.

Délégués en exercice : 56

Ordre de passage des rapports : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h10

Etaient présents au Grand Besançon Métropole :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Didier AUBRY, Martial DARDELIN (représenté par Dominique DUCRET), Geneviève MAILLET-GUY - Grand Besançon Métropole : Patrick AYACHE (représenté par Olivier LEGAIN), Frédérique BAEHR, Florent BAILLY, Catherine BARTHELET, Kévin BERTAGNOLI, Nicolas BODIN, Catherine BOTTERON, Philippe CHANEY (représenté par Philippe SIMONIN), Sébastien COUDRY, Benoît CYPRIANI, Lorine GAGLILOLO, Claude GRESSET-BOURGEOIS, Yves GUYEN, Eloy JARAMAGO, Jean-Marc JOUFFROY, Aurélien LAROPPE, Jean-Paul MICHAUD, Gérard MONNIEN, Anne OLSZAK, Patrick OUDOT, Daniel PARIS, Anthony POULIN, Françoise PRESSE, Fabrice TAILLARD, Claude VARET, Marie ZEHAF.

Etaient excusés :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Vincent BALLOT, Gérard CREUX, Thierry MALESIEUX, Laurent SAUVIN - Grand Besançon Métropole : Lucie BERNARD, Sadia GHARET, Olivier GRIMAITRE, Martine LEOTARD, Laurence MULOT, Jean SIMONDON, Nathan SOURISSEAU.

Etaient absents :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Christophe DOBRO - Grand Besançon Métropole : Hasni ALEM, Alain BLESSEMAILLE, Nathalie BOUVET, Jean-Michel CAYUELA, Karine DENIS-LAMIT, Ludovic FAGAUT, Jean-Pierre JANNIN, Jacques KRIEGER, Damien LEGAIN, Christian MAGNIN-FEYSOT, Valérie MAILLARD, Philippe PERNOT, Franck RACLOT, Pascal ROUTHIER, Benoît VUILLEMIN.

Mandants : Thierry MALESIEUX, Vincent BALLOT.

Mandataires : Didier AUBRY, Yves GUYEN.

Secrétaire de séance : Aurélien LAROPPE

Délibération n°2024/25

Rapport 6 : propositions en matière de communication et concertation

Propositions en matière de communication et concertation

Rapporteur : M. Jean-Paul MICHAUD, Président

| | Date | Avis |
|-----------------|------------|-----------|
| Bureau | 29/03/2024 | Favorable |
| Comité syndical | 10/04/2024 | Favorable |

Rappel du contexte :

Le 5 décembre 2017, le SMSCoT a délibéré sur les modalités de concertation. « Selon l'article L. 103-4 du code de l'urbanisme, « Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. »

Pour l'année 2024, le SMSCoT souhaite apporter un regard particulier et original pour sensibiliser le grand public sur le rôle et l'importance du SCoT sur les territoires. La commission 4 s'est réunie le 2 février dernier pour finir d'établir le Plan de communication 2024 visant à associer les habitants à l'élaboration du SCoT et à communiquer sur ses démarches.

Salon de l'Habitat 2024

Afin de poursuivre les opérations de communication qui participent à la visibilité du SCoT, la commission a proposé de pouvoir disposer d'un stand d'exposition lors du Salon de l'Habitat du 18 au 20 octobre 2024. En plus de participer à la concertation avec le grand public, cette exposition sera occasion de mettre en avant les travaux du SCoT et de poursuivre un travail de pédagogie sur l'impact des changements de modèles d'aménagement et de planification des territoires de demain. L'animation imaginée au sein des stands devra pouvoir se faire avec la présence d'élus du SCoT auprès des services.

Au sein du stand il est prévu :

- Jeux modèle notre territoire *junior* sur une plage horaire spécifique avec communication à l'avance. Un espace est à prévoir avec une animation de l'AUDAB
- Exposition du concours photo et remise des lots.
- Totem : imbrication de cubes 3D exposant les différents schémas de l'aménagement du territoire
- Des goodies à définir (poster de paysage du territoire du SCoT, lingettes microfibrées, ponchos, boules, foulards, friandises...)

Concours photo

Au regard du territoire Flandres et Lys qui a organisé en 2022 un concours photo sur le thème de l'eau et qui a reçu des retours significatifs, le SCoT propose l'organisation de son propre concours photo pour associer et sensibiliser la population sur un thème clef de la révision du SCoT : l'habitat.

Les photos auront pour thème : « le petit habitat collectif réussi » neuf ou rénové et devront être prises sur l'une des 113 communes du SCoT Besançon Cœur Franche-Comté.

Le concours se déroulera du 2 avril au 30 juin 2024 avec une remise des prix d'un montant global de 2 000 €, en octobre 2024 au Salon de l'Habitat de Besançon.

Le concours se divisera en deux catégories :

- **Catégorie jeunes** : ouvert aux jeunes de moins 18 ans
- **Catégorie grand public** : ouvert aux grand public à partir de 18 ans, vivant et/ou travaillant sur le territoire, photographes amateurs ou professionnels

Après une pré-sélection de la commission 4, le public aura la possibilité de voter sur les réseaux sociaux (SCoT, « Besançon, j'aime ma Ville » et « Besançon, j'aime mes village alentours ») et sur le site du SCoT afin de sélectionner les photographies des candidats pour chacune des deux catégories. Les cinq premiers de chaque catégorie recevront un prix lors de du Salon de l'Habitat 2024. Un prix des élus sera également décerné pour la photographie qui aura retenu le plus de voix en commission 4 par sa pertinence au regard du projet du SCoT sur la thématique de l'habitat.

Un partenariat est engagé avec Mikaël Demenge, community manager des pages Facebook « Besançon, j'aime ma Ville » et « Besançon, j'aime mes village alentours » pour assister l'organisation du concours. Le règlement complet est communiqué sur le site du SCoT et sera assuré par une communication presse (encart magazine PLUS, BVV et Ma Commune).

Dossier de concertation :

La commission transversale propose que le dossier de concertation soit disponible à l'accueil des mairies des polarités du SCoT proposant des actes d'état civil. Le dossier sera présenté sur un pupitre cartonné composé de fiches techniques, d'études, de synthèses de diagnostic et du PAS.

Il est proposé qu'une exposition itinérante constituée de kakémonos explicatifs du SCoT tourne dans les mairies des communes du territoire.

A l'unanimité, le Comité syndical adopte les propositions de la commission transversale.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président

